

<https://snetap-fsu.fr/Occitanie-Preavis-de-greve-reconductible-au-lycee-Rabelais-Lozere.html>



Occitanie : Préavis de grève reconductible au lycée Rabelais (Lozère)

- En Région -

Date de mise en ligne : dimanche 4 février 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

à compter du 12 février 2018 que le SNETAP-[FSU](#) dépose, à la demande des Personnels du [LEGTA](#) Rabelais (Lozère) et de l'Intersyndicale (SNETAP-FSU, SEA-[UNSA](#), [CGT](#) Agri).

à Monsieur Philippe VINCON
Directeur Général
[DGER](#)
19 avenue du Maine 75 015 PARIS

[Imprimer le préavis](#)

üMonsieur le Directeur Général,

üPar la présente, le Snetap-[FSU](#) dépose, à la demande des personnels du [Legtpa](#) Rabelais et de l'Intersyndicale (SNETAP-FSU, SEA-[UNSA](#) et [CGT](#)), un préavis de grève reconductible à partir du 12 février 2018.

Le Personnel a été informé lors du Conseil d'Administration du 23 novembre 2017 que le Conseil Régional envisageait la suppression d'un poste d'agent territorial de lycée suite au départ à la retraite des deux agents en poste.

Le conseil Régional justifie cette décision par le fait que la dotation en personnels serait suffisante au regard des superficies couvertes de l'établissement.

L'Intersyndicale conteste fermement la décision prise et les règles d'attribution des postes qui ne prennent pas assez en compte les spécificités des établissements.

En effet, le lycée Rabelais présente une configuration particulière avec des bâtiments pédagogiques et non pédagogiques (internat, self, administration) répartis en de nombreuses unités, et par conséquent de nombreux cheminements non couverts et difficiles à entretenir particulièrement en période hivernale, que les élèves, étudiants et personnels doivent emprunter quotidiennement.

L'ensemble des personnels déplore la suppression d'un emploi public dans un territoire rural déjà fragile et sont mobilisés pour le défendre.

N'ayant à ce jour aucune réponse officielle du Conseil Régional à leur première interpellation en date du 9 Janvier 2018, l'Intersyndicale a pris la décision de déposer un préavis de grève reconductible à partir du 12 février 2018.

Les personnels restent évidemment disposés à se changer sur le sujet avant cette date.

Eu égard aux enjeux que représente le maintien de la dotation du Legtpa en personnels ATL pour l'établissement, sa communauté de travail et in fine ses usagers, l'Intersyndicale demande que le [DRAAF](#) soit mandaté pour intervenir en soutien auprès des services du Conseil Régional.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations respectueuses.